

MICHELE BEVILACQUA

LES MOTS EN ÉCRITURE INCLUSIVE DANS LA DIDACTIQUE DU FLE DANS LES LYCÉES D'ITALIE: ENJEU OU NÉCESSITÉ?

1. INTRODUCTION

L'écriture inclusive naît d'une critique à la langue française, dans laquelle les connotations sexistes semblent être nombreuses.¹ En effet, en français, la règle dominante est que le "masculin l'emporte sur le féminin". En outre, les noms de certaines fonctions n'existent qu'au masculin. Et ce, malgré le fait qu'aujourd'hui, de plus en plus de femmes accèdent à ces fonctions. La féminisation de la langue française est urgente, puisque pour exprimer la qualité que quelques droits conquis donnent à la femme, il n'y a pas assez de mots: en effet, le simple fait d'être nommées pourrait influencer les mentalités et assurer une meilleure représentation des femmes dans la société. À partir de l'idée que si la langue a un pouvoir de transformation sociétal, son rôle premier est également de s'adapter à la réalité, notre travail vise à nous interroger sur la didactique des mots en écriture inclusive dans l'enseignement secondaire² du FLE, et notamment dans des lycées italiens, afin de comprendre comment une nouvelle

1 Cfr. Khaznadar 2015.

2 Cfr. Chevalier 2016.

manière d'exprimer la pensée à l'écrit dans une rédaction non-sexiste d'un texte peut aider les étudiants italophones de niveau avancé à s'ouvrir à l'égalité des sexes dans la vie quotidienne par le biais du langage.

2. QU'EST-CE QUE L'ÉCRITURE INCLUSIVE?

Le phénomène de l'écriture inclusive (cfr. Bevilacqua - Simoniello, à paraître) - ou langage épïcène -, c'est-à-dire l'ensemble des règles typographiques et morphosyntaxiques développées ces dernières années en France pour «[...] assurer l'égalité de représentation entre les femmes et les hommes»³ est récemment devenu un sujet de débat de premier plan.⁴

La publication en mars 2017 du premier manuel d'écriture inclusive pour les écoles primaires – *Questionner le monde CE2*, sous la direction de la professeure Sophie Le Callennec et publié par Hatier⁵ –, a en effet provoqué une série de fortes controverses - dont la forte opposition du collectif conservateur "Manif pour tous"⁶ - portant notamment sur les critiques formulées par les différents partis sur un sujet débattu en France depuis le milieu des années 1980, avec la ferme opposition de l'Académie Française à deux directives parlementaires en faveur de la féminisation des titres et figures professionnelles.⁷

Un Guide pratique de communication publique sans stéréotypes de sexe a en effet été élaboré dès 2015 par le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE),⁸ avec une série de dix recommandations visant à promouvoir un langage qui reflète le principe d'égalité entre les genres. Ce travail a ensuite inspiré la publication, en septembre 2016, d'un premier *Manuel d'écriture inclusive* officiel, par l'agence de communication Mots-Clés (qui organise, entre autres, de nombreux ateliers d'écriture inclusive),⁹ librement accessible sur un portail dédié¹⁰ et contenant trois conven-

3 Cfr. Haddad - Carline (2016).

4 Charadeau (2018: 22) ajoute que: «La neutralisation est une question qui a été longuement et diversement étudiée en linguistique. Depuis les travaux de Troubetzkoy et Jakobson qui appliquaient la neutralisation à la phonétique lorsque deux phonèmes distincts mais proches se fondent en un seul (*archiphonème*), en passant par les tentatives de Togeby pour trouver au niveau morphologique des *archimorphèmes*, jusqu'aux travaux des sémanticiens qui distinguent des emplois *intensifs marqués* des mots et des emplois *extensifs non marqués*, ce phénomène est jugé pertinent et très actif en français».

5 Cfr. Le Callennec 2017.

6 URL: <http://bit.ly/2MztS4t> (ressource en ligne consultée le 10/09/2018).

7 URL: <http://bit.ly/33fRjGW> (ressource en ligne consultée le 10/09/2018).

8 URL: <http://bit.ly/2OIpAdR> (ressource en ligne consultée le 10/09/2018).

9 URL: <http://bit.ly/2M8rgLX> (ressource en ligne consultée le 10/09/2018).

10 URL: <http://www.ecriture-inclusive.fr/>. Le portail renvoie également à un certain nombre de ressources en ligne concernant l'utilisation appropriée du point médian dans la ré-

tions synthétiques d'écriture inclusive toujours dans le but de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, notamment au niveau professionnel (cfr. fig. 1).

À cet égard, nous prenons en considération les études de la linguiste Houdebine (auteure de *La féminisation des noms de métiers. En français et dans d'autres langues*, du 1998, et les études de Viennot (dont nous rappelons notamment l'ouvrage *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin*, de 2017 et le volume *L'Académie contre la langue française. Les dossiers "féminisation"*, de 2016), dans lequel l'historienne de la langue trace trois siècles de batailles entre impositions grammaticales et résistances sociales dans la prévalence imposée de la masculinisation des accords de genre.¹¹

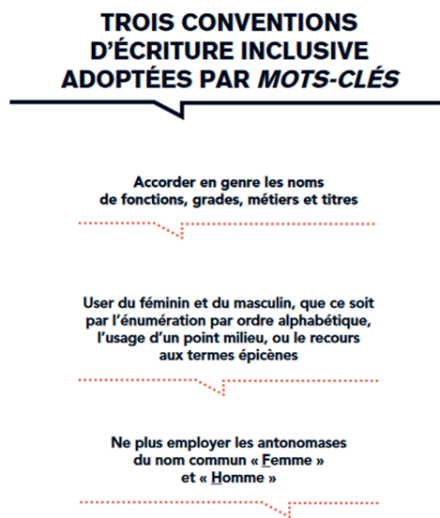


fig. 1. Conventions d'écriture inclusive adoptées par l'agence Mots-Clés.

Sur la base des indications fournies par les guides et les manuels officiels mentionnés ci-dessus, nous pouvons résumer les pratiques morphosyntaxiques proposées pour l'application de l'écriture inclusive dans la langue française:

- la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions (réglementés par deux circulaires gouvernementales de 1986 et 1998), tels que: *Madame la directrice* au lieu de *Madame le directeur*; *Madame la préfète* au lieu de *Madame le préfet*; *Madame la professeure* au lieu de *Madame le professeur*;
- l'utilisation de doublets pour l'inclusion des noms masculins et féminins: *toutes et tous*; *elle et il* ; *Français et Françaises* (dans ce cas, tant à l'oral qu'à l'écrit, il serait

daction inclusive (cfr. www.pointmilieu.fr/).

11 À cet égard on revoie à Viennot 2018.

préférable d'utiliser les noms par ordre alphabétique lorsque cela est possible, même dans le cas de termes identiques ou équivalents);

- l'utilisation de termes épiciènes, c'est-à-dire de mots dont la forme est invariable pour les hommes et les femmes, tels que : *un élève(s), un membre(s), un fonctionnaire(s)*;

- l'utilisation de formes "englobantes" qui évitent les stéréotypes sexuels et de genre, telles que: *les droits humains* à la place de *Les droits de l'Homme / homme; personnalité politique* au lieu de *homme politique; la population française* pour *les Français; les êtres humains* à la place de *les Hommes / hommes*;

- l'utilisation de diverses formes contractées ou brèves au lieu de certains dispositifs graphiques tels que:

- le point milieu en composant le mot comme suit : racine du mot + suffixe masculin + point milieu + suffixe féminin. On ajoutera un point milieu supplémentaire suivi d'un "s", si l'on veut indiquer le pluriel (ex. *l'enseignant·e; les musicien·ne·s; des conseiller·ère·s; la·le chercheur·e; ceux·elles; des intellectuel·le·s; un·e programmeur·euse; médicaux·ales*). La tendance est souvent de préférer le point final dit simple au point médian, pour des raisons de facilité de frappe, par exemple sur les claviers des ordinateurs (ex. *la·le sénateur·rice; chargé·e·s*, etc.);

- la barre oblique (ex. *lycéen/ne*), des parenthèses (ex. *citoyen(ne)*), du E majuscule (ex. *motivéEs*) et du tiret (ex. *professionnel-le-s*).

Dans la langue orale, la lisibilité de l'écriture inclusive - ou, en tout cas, l'application directe de ses principes dans la langue parlée - est en quelque sorte possible, en particulier par l'utilisation de noms et/ou d'adjectifs au féminin et au masculin dans l'ordre alphabétique autant que possible, comme le suggère également le Guide officiel du HCE mentionné ci-dessus.

La récente controverse sur l'introduction progressive de l'écriture inclusive en France est née à la suite de la publication dans le journal conservateur *Le Figaro*, en septembre 2017, d'un article très critique sur ce sujet, intitulé *Un manuel scolaire écrit à la sauce féministe*;¹² une publication qui a donné lieu à une succession d'opinions contradictoires dans les médias et les milieux universitaires sur l'écriture inclusive, dont celle du linguiste Bentolila, selon lequel «Voir dans une convention morphologique fondée sur le pur arbitraire linguistique un complot machiste manifeste une totale ignorance des faits linguistiques».¹³ Une série de controverses ont abouti à une *Déclaration sur l'écriture dite inclusive* dans laquelle l'Académie Française définit l'usage de l'écriture inclusive comme un «danger mortel» pour la langue française,¹⁴

12 URL: <http://bit.ly/2B7B5U0> (ressource en ligne consultée le 10/09/2018).

13 URL: <http://bit.ly/315RHpV> (ressource en ligne consultée le 10/09/2018).

14 URL: <http://bit.ly/2MrFC96> (ressource en ligne consultée le 10/09/2018).

et à l'émission, le 21 novembre 2017, d'une circulaire du Premier ministre Édouard Philippe,¹⁵ qui appelle en fait à ne pas suivre les règles de l'écriture inclusive en favorisant l'usage du masculin générique et la féminisation des métiers, titres et fonctions.

La situation a longtemps été très différente dans les autres pays francophones du nord¹⁶ comme la Suisse et la Belgique, grâce à une plus grande attention à l'utilisation d'une langue non sexiste, et en particulier au Québec,¹⁷ communauté francophone où la féminisation lexicale, ainsi que l'utilisation complète de l'écriture inclusive, sont encouragées depuis 1979 par l'Office québécois de la langue française¹⁸ qui a mis une série de ressources linguistiques sur son portail depuis le début des années 2000.

3. L'ÉCRITURE INCLUSIVE DANS LA DIDACTIQUE DU FLE EN ITALIE

Dans notre travail, nous nous sommes demandé si on peut enseigner l'écriture inclusive, et dans quelle manière, dans les cours de FLE de l'enseignement secondaire italien. Dans le cadre d'un projet de coopération entre l'Université de Naples "Parthenope" et certains lycées napolitains, à travers un stage de 15 heures réalisé auprès du lycée "Archimède" de Naples, nous avons travaillé sur un projet d'écriture en langue française avec les classes des deux dernières années des parcours touristique et économique, ayant un niveau de français égal à B1. Au total, 10 classes étaient concernées: 4 classes en quatrième et cinquième année du parcours économique et 6 classes en quatrième et cinquième année du parcours touristique, pour un total de 223 élèves. Avec la collaboration de 4 enseignants et enseignantes de FLE du lycée "Archimède",¹⁹ nous avons créé des projets didactiques, tenus dans l'après-midi, où les élèves étaient invités à écrire des textes ou propositions sur les droits humains à travers les règles de l'écriture inclusive. Nous avons commencé par des séminaires de 5 heures qui ont approfondi le thème du genre dans la langue française et de la féminisation des noms, et où nous avons expliqué que c'est en 1647 qu'un membre de l'Académie Française du nom de Claude Favre de Vaugelat décrète que le masculin doit l'emporter sur le féminin, et ce, parce que pour lui "c'est un genre plus noble".²⁰

15 *Circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française*, Journal officiel de la République française, 22 novembre 2017, URL: <http://bit.ly/32cCuEU> (ressource en ligne consultée le 10/09/2018).

16 L'expression «francophonie du nord» est tirée de: Bulot - Blanchet 2013.

17 Sur ce sujet, voir: Duchêne -Moïse 2011.

18 Cfr. Vachon-L'Heureux 2007.

19 À cet égard, je remercie les composants du lycée Archimède de m'avoir donné la possibilité de faire mes recherches auprès de leur institut. Je remercie notamment la directrice, Mme Mariarosaria Stanziano, et la vice-directrice, Mme Anna Schettino, pour leur précieuse collaboration.

20 Cfr. Perret 2016.

En outre, nous avons souligné que les marqueurs féminins n'ont été effacés par les académiciens qu'à partir du 17^{ième} siècle, car auparavant, on respectait la règle de proximité d'accord ("les hommes et les femmes sont égales" par exemple); s'il y avait plus de femmes que d'hommes dans un groupe, on parlait du groupe au féminin ("les administratrices" au lieu de "administrateurs").²¹

Les 10 heures de cours restantes, en 2 séances de 5 heures chacune, ont été utilisées pour la reformulation écrite de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948 selon les règles de l'écriture inclusive expliquées dans le manuel publié par l'agence Mots-Clés.

Du point de vue du lexique, nous nous sommes d'abord concentrés sur la reformulation du mot "homme", qui demeure presque omniprésent dans "Déclaration universelle des droits de l'homme" en tant que genre humain. Selon la doctrine lexicographique actuelle, le nom homme et le masculin sont dits génériques, c'est-à-dire "qui désignent un genre entier", selon le Petit Robert.²² Dans le Dictionnaire de Linguistique et des Sciences du Langage²³ on lit: «On dit d'un mot qu'il est générique [...] quand il sert à dénommer une classe naturelle d'objets dont chacun, pris séparément, reçoit une dénomination particulière». La question qu'on s'est posée, donc, c'est si dans la dénomination humaine, le genre masculin, alternant massivement du point de vue morphologique avec le féminin en français, est-il générique au sens de la définition ci-dessus. On peut aussi se demander, quand on admet le caractère dit "générique" du masculin, s'il signifie l'absence de sexe ou l'inclusion du "genre" féminin dans le "genre" masculin. Le propos était de faire observer aux élèves le fonctionnement sémantique des masculins noms communs de personnes pour se demander si le masculin peut signifier "homme ou femme" ou "personne sans considération de sexe". Le manuel de l'écriture inclusive, à ce propos, indique que:

à l'expression "droits de l'Homme", nous préférons la formulation "droits Humains" ou "droits humains". Comme le rappelle le *Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe*, le mot "homme" dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme a longtemps servi à écarter juridiquement les femmes du droit de vote. Les rédacteurs de la déclaration onusienne de 1949 voulaient écrire "Man Rights" et ce fut la seule femme présente, Eleanor Roosevelt, qui se battit pour que soit adoptée la formulation "Human Rights", afin de "l'Homme", contrairement au Québec francophone par exemple, qui écrit plus couramment "Droits de la personne humaine". Par ailleurs, Mots-Clés n'entend pas modifier les textes et les titres institutionnels à valeur patrimoniale, par souci du respect de l'intégrité de formulations historiquement situées : ainsi, nous continuerons à parler de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, mais aurions sans doute plaidé pour une formulation alternative, comme Déclaration des droits humains et du-de la citoyen-ne, si la rédaction de ce

21 Cfr. Picoche - Marchello - Nizia 2003; Mathieu - Pierrel 2009.

22 Cfr. Khaznadar 2007.

23 Dubois - Giacomo - Guespin (2013), *ad vocem*.

texte avait été engagée de nos jours.²⁴

De tous les articles réécrits par les élèves, nous avons choisi trois exemples. Dans la reformulation du 1er article, *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune* les six alternatives les plus proposées par les étudiants et les étudiantes ont été (cfr. tab. 1).

Pour ce qui concerne l'article 7, *Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la Loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la Loi doit obéir à l'instant: il se rend coupable par la résistance* les trois alternatives les plus proposées ont été (cfr. tab. 2):

1. Le.la citoyen.ne naît et demeure libre et égal.e en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.
2. Les hommes et les femmes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.
3. Les personnes naissent et demeurent libres et égales en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.
4. Les femmes et les hommes naissent et demeurent libres et égales/égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.
5. Tout le monde naît et demeure libre et égal en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.
6. Les êtres humains naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

tab. 1. Réécriture de l'article 1.

1. Personne ne peut être accusée, arrêtée ni détenue que dans les cas déterminés par la Loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux.celles qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être puni.e.s mais tout.e citoyen.ne appelé.e ou saisi.e en vertu de la Loi doit obéir à l'instant : il.elle se rend coupable par la résistance.
2. Nul homme et nulle femme ne peut être accusé.e, arrêté.e ni détenu.e que dans les cas déterminés par la Loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux et celles qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être puni.e.s mais tout.e citoyen.ne appelé.e ou saisi.e en vertu de la Loi doit obéir à l'instant : il et elles se rendent coupables par la résistance.
3. Personne ne peut ne peut être accusée, arrêtée ni détenue que dans les cas déterminés par la Loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux et celles qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis et punies mais tout citoyen et toute citoyenne appelé et appelée ou saisi et saisie en vertu de la Loi doit obéir à l'instant : il et elle se rendent coupables par la résistance.

tab. 2. Réécriture de l'article 7.

24 URL : <http://bit.ly/2OGLz4S> (ressource en ligne consultée le 13/09/2018).

Finalement, dans l'article 14, *Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée* les trois alternative les plus utilisées sont:

1. Tous.tes les Citoyen.ne.s ont le droit de constater, par eux.elles-mêmes ou par leurs représentant.e.s, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.
2. Tous les Citoyens et toutes les citoyennes ont le droit de constater, par eux-mêmes et par elles-mêmes, ou par leurs représentants et représentantes, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.
3. Tout le monde a le droit de constater, par lui-même ou par ses représentants et représentantes, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

tab. 3. Réécriture de l'article 14.

4. ANALYSE DES DONNÉES

L'analyse effectuée dans notre cas d'étude nous a permis de constater les types d'approche utilisée par les élèves pour aborder la question de l'écriture inclusive et les difficultés connexes qui ont surgi. Les stratégies linguistiques inclusives utilisées par les étudiants et les étudiantes pour récrire les articles de la Déclaration dans une optique de genre, qui leur a permis d'exprimer une meilleure représentation des femmes dans le langage utilisé, sont:

– l'utilisation du point milieu, en style écriture inclusive, pour exprimer le féminin et le masculin, par exemple:

- Le.la citoyen.ne
- Ceux.celles
- puni.e.s
- tout.e citoyen.ne appelé.e ou saisi.e
- Tous.tes les Citoyen.ne.s
- eux.elles-mêmes
- représentant.e.s

– l'utilisation symétrique du genre, avec l'explication de la forme masculine et féminine, par exemple:

- Les hommes et les femmes
- Les femmes et les hommes
- libres et égales/égaux
- Nul homme et nulle femme
- Ceux et celles
- punis et punies

- tout citoyen et toute citoyenne appelé et appelée
- il et elle se rendent coupables
- Tous les Citoyens et toutes les citoyennes
- représentants et représentantes

– périphrases qui incluent des expressions sans référence au genre, reformulées par des noms collectifs:

- Les personnes
- Tout le monde
- Les êtres humains
- Personne

Du point de vue des difficultés linguistiques, les élèves ont montré plus de difficultés dans la lecture des mots en écriture inclusive: il a donc été convenu avec les enseignantes et les enseignants de FLE que les élèves lisent les phrases en incluant à la fois les mots au masculin et au féminin. Par exemple, dans la proposition *Tous.les les Citoyen.ne.s ont le droit de constater [...]*, les élèves ont lu */tous/toutes les Citoyens/ Citoyennes ont le droit de constater etc./*, en démontrant la capacité de reconnaître les adjectifs et les noms des formes féminine et masculine dans l'écriture inclusive.

Ce qui ressort de cette expérience didactique dans l'école secondaire, c'est que faire usage de plus en plus de formes féminines en écriture inclusive et rédiger épïcène conduit inévitablement à l'emploi de moins en moins fréquent du masculin générique. L'emploi soutenu du masculin générique qui neutralise grammaticalement le texte rend la féminisation difficile. La rédaction qui en résulte a été jugée sexiste et non épïcène, à savoir correspondant aux deux sexes, par les élèves, qui ont exprimé, dans un débat et à travers un sondage écrit à la fin du cours, la "nécessité" de l'utilisation d'une écriture plus inclusive pour les femmes dans la rédaction des textes:

	FILLES	GARÇONS
Tot. Élèves: 223	116	107

tab. 4. – Nombre total des élèves concerné.e.s.

	FILLES	GARÇONS
Inutile	14	26
Nécessité	102	81

tab. 5. – Considération de l'écriture inclusive.

TOTAL INUTILE	TOTAL NÉCESSITÉ
40	183

tab. 6. – Nombre des élèves pour *Inutile* et nombre des élèves pour *Nécessité*.

Comme le montrent les tab. 5 et 6, la plupart des élèves considèrent l'emploi de

l'écriture inclusive comme une nécessité pour surmonter les barrières du genre, tandis qu'un petit nombre d'élèves considèrent ce type d'écriture comme un trop grand défi pour apprendre une langue étrangère, et donc inutile. De plus, pour les élèves l'écriture de la Déclaration et, en général, des textes politico-institutionnels, doit être remplacée par une forme d'écriture permettant d'établir un équilibre des mots dans l'emploi des deux genres de la langue française.

5. REMARQUES POUR CONCLURE

Cette étude de cas nous a permis d'apprendre que l'habitude de penser épïcène et d'écrire épïcène fait en sorte que le masculin générique perd petit à petit la capacité extensive que lui a conférée la grammaire traditionnelle.²⁵

Le genre se marque dans les mots, les mots s'inscrivent dans les phrases et les phrases se suivent dans les paragraphes qui se succèdent pour former les textes. La rédaction en écriture inclusive est une activité qui exige le plus souvent une structuration d'ensemble. Il faut penser au-delà du mot, au-delà de la phrase et même au-delà du paragraphe. L'organisation générale du texte doit toujours être une préoccupation en matière de féminisation linguistique. Les marques du genre doivent être réparties avec un certain souci d'harmonie et d'équilibre. L'ensemble du texte doit être parsemé de formes masculines et de formes féminines, et assurer une visibilité générale des femmes et des hommes. La rédaction épïcène et inclusive commence par un souci qui se manifeste au moment d'écrire. Ce souci est celui de donner une visibilité égale aux hommes et aux femmes dans les mots et dans les textes. Le moyen par excellence est l'introduction des marques du genre féminin. La rédaction épïcène exige une pratique d'écriture renouvelée et une maîtrise accrue des procédés à utiliser pour réussir l'intégration des formes féminines dans les textes de manière acceptable pour tous et toutes.²⁶

BIBLIOGRAPHIE

- Bevilacqua - Simoniello (à paraître) = Michele Bevilacqua - Vincenzo Simoniello, *L'écriture inclusive in the language of online newspapers: gender translation from French into Italian*.
 Bulot - Blanchet 2013 = Thierry Bulot – Philippe Blanchet, *Une introduction à la sociolinguistique: Pour l'étude des dynamiques de la langue française dans le monde*, Paris, Archives Contemporaines Éditions.
 Charaudeau 2018 = Patrick Charaudeau, *L'écriture inclusive au défi de la neutralisation en fran-*

25 Cfr. Riegel - Pellat - Rioul 2018.

26 Cfr. Office québécois de la langue française 2007.

- çais, in «Le Débat», 199, pp. 13 -31.
- Chevalier 2016 = Yannick Chevalier, *Enseigner la grammaire du genre : à propos du traitement idéologique de la langue dans les manuels scolaires de CE1*, in «Le français aujourd'hui», 193, n. 2, pp. 33-44.
- Dubois - Giacomo - Guespin 2013 = Jean Dubois - Mathee Giacomo - Louis Guespin, *Dictionnaire de Linguistique et des Sciences du Langage*, Paris, Larousse.
- Duchêne - Moïse 2011 = Alexandre Duchêne - Claudine Moïse (sous la direction de), *Langage, genre et sexualité*, Laval, Éditions Nota Bene.
- Haddad - Baric 2016 = Raphaël Haddad - Carline Baric, *Manuel d'écriture inclusive*, Paris, Mots-Clés.
- Houdebine 1998 = Anne-Marie Houdebine, *La féminisation des noms de métiers. En français et dans d'autres langues*, Paris, L'Harmattan.
- Khaznadar 2007 = Edwige Khaznadar, *L'homme générique... dans les savanes de la préhistoire. L'être humain dans un discours scientifique en France en 2004*, in «Langage et société», 119, pp. 131-155.
- Khaznadar 2015 = Edwige Khaznadar, *Le sexisme ordinaire du langage*, Paris, L'Harmattan.
- Le Callennec 2017 = Sophie Le Callennec, *Questionner le monde CE2*, Paris, Collection Magellan, Éd. Hatier.
- Mathieu - Pierrel 2009 = Marie-Jo Mathieu - Jean-Marie Pierrel, *La féminisation dans la langue*, in Lucile Guittienne, Marlène Proust, *Homme-femme : de quel sexe êtes-vous ?*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, pp. 111-122.
- Michard 2002 = Claire Michard, *Le sexe en linguistique. Sémantique ou zoologie ?*, Paris, L'Harmattan.
- Perret 2016 = Michèle Perret, *Introduction à l'histoire de la langue française*, Paris, Armand Colin.
- Picoche - Marchello-Nizia 2003 = Jacqueline Picoche - Christiane Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française*, Paris, Nathan.
- Priulla 2013 = Graziella Priulla, *C'è differenza. Identità di genere e linguaggi: storie, corpi, immagini e parole*, Milano, FrancoAngeli.
- Priulla 2014 = Graziella Priulla, *Parole tossiche. Cronache di ordinario sessismo*, Cagliari, Settenove.
- Riegel - Pellat - Rioul 2018 = Martin Riegel - Jean-Christophe Pellat - René Rioul, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
- Robustelli 2017 = Cecilia Robustelli, *Sindaco e sindaca: il linguaggio di genere*, Roma, GEDI.
- Sapegno 2014 = Maria Serena Sapegno, *La differenza insegna. La didattica delle discipline in una prospettiva di genere*, Roma, Carocci.
- Vachon-L'Heureux 2007 = Pierrette Vachon-L'Heureux, *Au Québec, la rédaction épïcène devient une proposition officielle*, in «Nouvelles Questions féministes», 26, pp. 70-80.
- Viennot 2017 = Éliane Viennot, *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe.
- Viennot 2017 = Éliane Viennot *et al.*, *L'Académie contre la langue française. Le dossier "féminisation"*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe.
- Viennot 2018 = Éliane Viennot, *Le langage inclusif : pourquoi, comment*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe.
- Yaguello 2002 = Marina Yaguello, *Les mots et les femmes*, Paris, Payot & Rivages.